Cinquante-sixième année. - N ° 68 A Mercredi 6 avril 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2648

02 – AISNE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-QUENTIN

Extrait de jugement

Date : 1er avril 2022.
Jugement d'interdiction de gérer.
483 171 179 RCS Saint-Quentin.
MAYA FLEURS.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Activité : Achat et vente en détail de fleurs, plantes, arbustes et toutes activités liées à l'horticulture, création et réalisation de composition florale pour tout événement notamment mariage, baptême, naissance, sépulture, aménagement de jardin d'intérieur et extérieur, terrasse, commercialisation d'articles de décoration..
Adresse : 13 bis, boulevard Richelieu, 02100 Saint-Quentin.
Complément de jugement : Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Madame Vanessa Fanny Micheline Kabar (Massiot), née le 23.05.1982 à Noumea (Nouvelle Calédonie) pour une durée de 6 ans.